

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1915

Bibliographie: Liens
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nécessaires au financement des pensions ouverte durant l'année considérée.

Le législateur, aveuglé par ses préjugés, a contraint les caisses publiques à capitaliser à hauteur de 80% de leurs engagements au moment même où l'on peut douter de la rentabilité et de la stabilité des marchés financiers. Contrairement aux idées reçues, de deux caisses bénéficiant d'un degré de couverture de 100%, celle qui pratique un système financier mixte se révèle plus solide que celle qui bénéficie d'une capitalisation intégrale. La seconde reste très sensible aux

fluctuations du marché, alors que la première dispose d'une réserve qui lui permet de compenser ces fluctuations.

Par ailleurs les objectifs intermédiaires imposés par la loi – 60% en 2020, 75% en 2030 – risquent de conduire à des variations du taux de cotisation génératrices d'inégalité de traitement entre générations: il faudra augmenter les cotisations pour atteindre les objectifs intermédiaires, puis les abaisser pour ne pas trop dépasser l'objectif final de 80%. Par ailleurs, une caisse au bénéfice de bons résultats financiers et qui aura de ce fait

dépassé la limite minimum de 80%, ne pourra ensuite redescendre au-dessous de ce seuil; alors qu'une caisse initialement faiblement capitalisée pourra se contenter de l'objectif minimal.

«Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué!»: Meinrad Pittet prend le pari que ces nouvelles exigences légales vont rapidement faire l'objet de critiques dès lors qu'il s'agira de les appliquer. Et qu'une nouvelle révision sera nécessaire dans un proche avenir.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1915#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a55.html>
3. http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/400_Texte_CE.pdf
4. <http://www.kdk.ch/int/kdk/fr/kdk.html>
5. <http://www.kdk.ch/int/kdk/fr/taetig/steuerparket.html>
6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/642_14/index.html
7. <http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell/01343/index.html?lang=fr&msg-id=39598>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/16846>
9. http://www.artias.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=457&Itemid=104
10. <http://www.g-21.ch/index.php>
11. <http://www.cleantech.admin.ch/cleantech/index.html?lang=it>
12. <http://www.tsr.ch/info/suisse/3200999-la-suisse-a-besoin-de-certificats-d-emissions-de-co2.html>
13. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/bc98ab7e-93a1-11e0-a123-2e43139ff26e/Le_plan_directeur_Cleantech_critiqu%C3%A9_de_toutes_parts
14. http://www.economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2011-02-28_Consult_PolEnvir_cleantechs.pdf
15. http://www.swisscleantech.ch/index.php?option=com_search&view=search&Itemid=138&lang=fr
16. http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4819/356078/f_n_4819_356078_356436.htm
17. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20081130/det537.html>
18. <http://www.domainepublic.ch/articles/9520>